

Perception et justification

Santiago Echeverri
Université de Genève

Introduction

1. **La justification perceptive : le modèle du raisonnement**
2. **La perception face au défi sceptique : conservatisme et libéralisme**
 - 2.1. **La preuve de Moore**
 - 2.2. **Le conservatisme**
 - 2.3. **Le libéralisme**
 - 2.4. **Conservatisme ou libéralisme ?**
 - 2.5. **Récapitulation**
3. **La perception et les raisons**
 - 3.1. **Les expériences perceptives sont-elles propositionnelles ?**
 - 3.2. **Conceptualisme ou non-conceptualisme ?**
 - 3.3. **Les expériences perceptives sont-elles non-propositionnelles ?**
4. **Directions futures**

Introduction

Lorsque Jeanne a une expérience visuelle de pomme rouge, elle peut former la croyance qu'il y a une pomme rouge. Si les conditions d'éclairage sont normales, cette croyance peut être épistémiquement justifiée. Dans certains cas, la croyance peut aussi constituer une connaissance. De manière plus générale, la perception *fonde* certaines de nos pensées, les *justifie* et nous permet d'acquérir des *connaissances*.

L'épistémologie de la perception vise à élucider la capacité de la perception à jouer ces rôles. Ce projet croise inévitablement ceux de la philosophie de l'esprit dans la mesure où les états perceptifs sont des états psychologiques. L'épistémologie de la perception et la philosophie de l'esprit sont connectées de deux façons au moins. On peut, d'un côté, se demander comment il faut analyser les expériences perceptives pour qu'elles puissent jouer les rôles épistémiques qu'elles semblent jouer. On peut, de l'autre, évaluer les théories épistémologiques de la perception selon leur plausibilité psychologique. Comme Jerry Fodor le fait observer, « la justification d'une croyance ne peut pas exiger qu'un penseur fasse telle ou telle chose s'il n'a pas le type d'esprit qui le permette » [Fodor 2008, p. 194]¹. Si « doit » implique « peut », les questions psychologiques ne peuvent pas être étrangères aux questions normatives.

Je vais supposer dans ce chapitre que l'épistémologie est une discipline normative. Je porterai mon attention sur le rôle des expériences perceptives dans la *justification* des croyances empiriques et laisserai de côté le rôle des expériences perceptives dans l'acquisition des *connaissances*. J'introduirai d'abord le problème de la justification perceptive à partir d'une analyse du modèle du raisonnement déductif (section 1). Cela me permettra d'introduire deux conceptions dominantes de la justification perceptive : le conservatisme et le libéralisme (section 2). J'examinerai ensuite le rôle de certaines considérations psychologiques dans l'élucidation de la justification des croyances perceptives (section 3) et je donnerai

¹ *Ndt.* Je traduis de l'anglais.

pour finir un aperçu de quelques directions de recherche futures en épistémologie de la perception (section 4)².

1. La justification perceptive : le modèle du raisonnement

Toute théorie de la justification vise à élucider les facteurs qui rendent les croyances justifiées. On peut donc utiliser l'expression « facteur justifiant » (*j-factor*) [Goldman 2008, 2009] pour faire référence à toute condition qui contribue à la justification d'une croyance (potentielle) donnée.

Notre paradigme de la justification est le raisonnement déductif. Supposons que Paul croie que ses voisins sont partis en vacances sur la base de deux croyances :

(1) La lumière de leur maison est éteinte.

(2) Si la lumière de leur maison est éteinte, alors ils sont partis en vacances.

Qu'est-ce qui rend la croyance de Paul justifiée ? On peut donner au moins deux types de réponse à cette question. On peut avancer que la justification de la croyance est déterminée par les *raisons* de Paul : (1) et (2). On peut aussi soutenir qu'elle est déterminée par les principes logiques que Paul a utilisés dans son raisonnement. Un exemple de principe logique est la règle du *modus ponens*. C'est parce que Paul suit cette règle que sa croyance découle des prémisses (1) et (2).

² Pour des raisons d'espace, je n'examinerai pas les conceptions disjonctivistes de la perception. Pour des études introductives, cf. DOKIC [2001], BYRNE et LOGUE [2008] et SOTERIOU [2014]. Je n'examinerai pas non plus le débat classique entre théories « phénoménistes » et théories « réalistes directes » de la perception. Pour de bonnes introductions, cf. DOKIC [2004] et FISH [2010].

De manière plus générale, il est possible de distinguer deux types de facteurs justificatifs : les *raisons* et les *conditions d'habilitation*. Les raisons sont ce sur quoi une croyance peut être basée. Si la croyance que p est la raison de Paul pour croire que q , c'est parce que Paul croit que q sur la base de la croyance que p [Lyons 2009, p. 22]. Si la croyance que p est une bonne raison, elle contribue à la justification de la croyance que q ³. Les raisons sont des facteurs justificatifs qui pourraient être cités au cours d'une discussion [Pryor 2005, Section 6]. En revanche, les conditions d'habilitation sont des facteurs qui contribuent à la justification d'une croyance mais qui ne constituent pas des bases sur lesquelles elle s'appuie, au sens qui vient d'être indiqué. En règle générale, les conditions habilitantes fonctionnent de manière *implicite*. Si on les rendait explicites, on aurait forcément besoin d'autres conditions habilitantes. Mais essayer de rendre explicites *toutes* les conditions habilitantes mènerait à une régression à l'infini ou à un cercle vicieux⁴.

Plusieurs philosophes appliquent ce modèle à l'analyse du rôle épistémique de la perception. On s'interroge ainsi généralement sur le rapport existant entre les expériences perceptives et les croyances. Les croyances perceptives sont-elles aux expériences perceptives ce que la croyance de Paul est aux croyances (1) et (2) ? Si tel était le cas, on pourrait considérer les expériences perceptives comme des raisons épistémiques en faveur des croyances. Pour déterminer si une croyance perceptive est justifiée ou non, on peut également se tourner vers l'examen de facteurs externes à la relation expérience-croyance. On prendra en

³ Je suppose ici que les croyances sont des raisons. Cette conception est cependant discutable, comme on le verra au cours de la section 2.

⁴ Cf. CARROLL [1895]. Pour une discussion récente, cf. ENGEL [2009].

compte, par exemple, les conditions d'éclairage, le fait que l'objet soit ou non situé au centre du champ de vision du sujet, ou les principes heuristiques exploités par les systèmes perceptifs mis en jeu.

Certains philosophes ont avancé que le rapport entre perception et croyances perceptives est d'un ordre tout à fait différent du rapport existant entre prémisses et conclusion. Davidson [1986] soutient ainsi que ce rapport est purement causal. Concevoir la perception comme ce qui rend rationnelles certaines de nos croyances relèverait dès lors d'une erreur de catégorie.

La plupart des philosophes contemporains considèrent cependant que le passage des expériences perceptives aux croyances est rationnel. Considérons deux scénarios. Dans le premier, Paul reçoit un coup de marteau sur la tête qui l'amène à former la croyance qu'il y a une pomme devant lui. Dans le second, Paul a l'expérience visuelle d'une pomme qui l'amène à former la croyance qu'il y a une pomme devant lui. Une manière de rendre compte de la différence entre ces deux cas est de dire que seule la dernière croyance est rationnelle. À la différence du coup de marteau, l'expérience visuelle rend rationnelle la croyance de Paul qu'il y a une pomme devant lui.

De ce fait, la plupart des théoriciens contemporains pensent qu'il faut prendre au sérieux l'analogie entre le raisonnement déductif et les transitions perception-croyance. Néanmoins, ils soutiennent aussi qu'il y a des différences substantielles entre la justification perceptive et la justification inférentielle. Selon la conception dominante, la perception est une source de justification *non inférentielle*. Cela pose un problème qui est au cœur de la justification perceptive : à quel point le modèle du raisonnement déductif est-il utile pour élucider le rôle

épistémique de la perception si cette dernière est une source de justification non inférentielle ?

Appuyons-nous, pour commencer, sur le modèle du raisonnement déductif.

Ce modèle nous invite à examiner les questions suivantes :

- La perception offre-t-elle des raisons suffisantes pour justifier certaines croyances ?
- Dans quelles conditions la perception peut-elle rendre certaines croyances rationnelles ?

Afin de répondre à ces questions, il faut faire un détour par la question du scepticisme à propos de l'existence du monde extérieur. Comme on le verra, il est possible de classer les principales conceptions de la justification perceptive selon la réponse qu'elles apportent à ce type de scepticisme.

2. La perception face au défi sceptique : conservatisme et libéralisme

Notre paradigme de la justification épistémique est le raisonnement déductif. Ceci explique pourquoi la plupart des philosophes comparent les expériences perceptives à des états propositionnels et conçoivent le passage de la perception à la croyance comme la transition d'une prémisse à une conclusion. Dans cette section, je supposerai que les expériences perceptives sont des états propositionnels similaires aux croyances. Cela permettra de présenter les réponses

les plus influentes à notre première question : la perception offre-t-elle des raisons suffisantes pour justifier certaines croyances ?

Supposons que vous soyez en train de discuter avec un sceptique mettant en doute l'existence du monde extérieur. Selon ce sceptique, il est possible que, chaque fois que vous avez une expérience visuelle d'une pomme rouge, vous soyez victime d'une hallucination produite par un savant fou qui, à votre insu, a connecté votre cerveau à un ordinateur surpuissant. Cet ordinateur crée des expériences hallucinatoires indiscernables des expériences qui auraient été produites si vous aviez été en train de percevoir une pomme rouge.

Certains philosophes considèrent que le défi sceptique met en question la capacité de votre expérience perceptive à justifier votre croyance qu'il y a une pomme rouge. D'après eux, il est donc nécessaire de montrer que la perception nous fournit des prémisses adéquates sur lesquelles construire une réponse à ce défi. Examinons de plus près leur position.

2.1. La preuve de Moore

Dans son article célèbre « Proof of an External World », George Edward Moore soutient qu'il y a un certain nombre de choses qu'il sait même s'il ne dispose pas de preuves pour les justifier. Parmi ces choses, il affirme savoir qu'il y a une main « à l'endroit indiqué par la combinaison d'un certain geste et de l'énonciation "ici" » et « une autre à un autre endroit indiqué par la combinaison d'un certain geste avec [une] deuxième énonciation du mot "ici" » [Moore 1939, p.

166]⁵. Cette affirmation est l'une des premières formulations contemporaines de l'idée selon laquelle la perception offre des *connaissances de base*. Si nous supposons que savoir que *p* implique qu'on soit justifié à croire que *p*, cette déclaration est aussi l'une des premières formulations contemporaines de l'idée selon laquelle il y a des *croyances justifiées* de manière immédiate⁶.

Moore ne s'arrête pas là. Il s'efforce de construire un argument anti-sceptique basé sur des prémisses fournies par la perception. Selon une reconstruction courante, l'argument de Moore possède la forme suivante :

- | | | |
|-------|------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| (I) | EXPÉRIENCE | Mon expérience visuelle est en tous points semblable à celle d'une main devant moi. |
| (II) | CROYANCE | Ceci est une main. |
| (III) | CONCLUSION | Il y a un monde extérieur ⁷ . |

Moore est sur la bonne voie lorsqu'il déclare qu'on peut être justifié à croire un certain nombre de choses sans être en mesure de fournir des raisons pour les justifier. Néanmoins, son argument anti-sceptique commet une *pétition de principe*. Une analyse des défauts de l'argument de Moore permettra de déterminer si la perception offre des raisons suffisantes pour justifier certaines croyances.

⁵ *Ndt.* Je traduis de l'anglais.

⁶ La conception de Moore trouve certaines de ses origines dans la philosophie écossaise du sens commun. *Cf.* REID [1895].

⁷ *Cf.* WRIGHT [2002, 2004, 2007]. Pour une analyse un peu différente, *cf.* ENGEL [2007, p. 7 *sq.*].

2.2. Le conservatisme

Selon l'analyse de Crispin Wright [2002, 2004, 2007], la prémisse EXPÉRIENCE (I) n'est pas suffisante pour justifier la conclusion intermédiaire CROYANCE (II). Pour justifier CROYANCE, il faudrait que le sujet dispose d'une justification indépendante en faveur de certaines informations collatérales dont la condition exprimée par CONCLUSION (III) fait partie. Comme la première prémisse ne peut pas *par elle-même* justifier CROYANCE, Wright affirme que l'argument de Moore ne *transmet pas la justification*. La justification n'est pas transmise de (I) à (III) par l'intermédiaire de (II) puisque l'information collatérale qu'il y a un monde extérieur est nécessaire pour qu'EXPÉRIENCE transmette sa justification à CROYANCE [Engel 2007, p. 157 sq.].

Une manière différente de formuler le problème est de considérer CONCLUSION comme la formulation d'une « condition d'authenticité » [Wright 2007]. Dans un témoignage, la sincérité du témoin est une condition d'authenticité. Si le témoin n'est pas sincère, il n'est pas épistémiquement approprié de croire ce qu'il nous dit. De même, supposons que Carlos voie Messi envoyer le ballon dans le filet. Pour en inférer que Messi vient de marquer un but, il faut que Carlos ait une justification antérieure à tenir pour vraie la proposition qu'une partie de football est en train de se jouer. Le fait qu'une partie soit en train de se jouer est donc une condition d'authenticité permettant de passer de la prémisse que Messi vient d'envoyer la balle dans le filet à la conclusion qu'il vient de marquer un but. Mais si Messi était en train de participer au tournage d'une bande-annonce, Carlos ne pourrait pas conclure que Messi vient de marquer un but [Engel 2007, p. 159].

Dans la preuve de Moore, le fait qu'il y ait un monde extérieur est une condition d'authenticité – ou une information collatérale – qui est nécessaire pour qu'EXPÉRIENCE (« Mon expérience visuelle est en tous points semblable à celle d'une main devant moi ») puisse justifier CROYANCE (« Ceci est une main »). Si Moore était un cerveau dans une cuve, son expérience ne serait pas authentique et il ne pourrait pas en conclure que ceci est une main. L'idée de Wright est donc que l'argument de Moore ne justifie pas CONCLUSION (« Il y a un monde extérieur »), car CONCLUSION constitue une condition d'authenticité d'EXPÉRIENCE. La transmission de la justification échoue parce qu'il faudrait, au préalable, être justifié à croire qu'il y a un monde extérieur.

L'analyse de Wright est à l'origine de la position dite *conservatrice* à propos de la justification perceptive [Pryor 2004]. Selon cette conception, l'expérience perceptive n'offre pas de raisons suffisantes pour justifier certaines croyances car elle n'est pas une source *indépendante* de justification. Pour Wright, la justification perceptive dépend de la justification d'un certain nombre de propositions de base connues en tant que « propositions charnières ». L'idée de Wright – inspirée par Wittgenstein [1969] – est qu'il y a un certain nombre de propositions qu'il faut tenir pour vraies dans certains domaines discursifs [Wright 2004]. La proposition « Il y a un monde extérieur » est une proposition charnière du domaine de la justification perceptive. La proposition « Le monde n'a pas été créé il y a cinq minutes » fait partie des propositions charnières du domaine de la justification mémorielle. Bref, pour tout domaine discursif, il existe un ensemble de propositions charnières qui sont nécessaires pour être *rationnel* à croire des propositions du domaine en question. Selon Wright, le fait de dépendre de

propositions charnières explique pourquoi l'argument de Moore commet une pétition de principe⁸.

Certains pourraient protester que l'analyse de Wright mène au scepticisme. Wright est moins pessimiste. Selon lui, ce ne serait le cas que si l'on affirmait que les propositions charnières dérivent leur justification de la justification des croyances perceptives comme « Ceci est une main ». Pourtant, Wright pense pouvoir éviter cette conclusion en introduisant le concept d'*autorisation épistémique (entitlement)*.

L'autorisation épistémique est un type de justification qui n'est pas basé sur des raisons. L'autorisation épistémique porte donc sur des conditions habilitantes (cf. section 1) et est un *droit présomptif* à tenir pour vraies certaines propositions sans pour autant être capable de les justifier. Ce type de justification est d'un modèle similaire à celui d'un certain nombre de droits constitutionnels : le droit de vote, par exemple, n'est pas une récompense qu'un individu obtient grâce à son travail. Il possède ce droit par le seul fait d'être citoyen de la République française et d'être âgé de plus de 18 ans. En outre, il possède ce droit qu'il sache ou non le posséder. De façon similaire, on peut être justifié à tenir pour vraies des propositions charnières sans avoir de raisons pour les justifier, ni savoir qu'on est autorisé à les tenir pour vraies [Wright 2007]⁹.

⁸ Pour une discussion classique des propositions charnières, cf. WITTGENSTEIN [1969]. Wittgenstein affirme que les propositions charnières « sont à l'écart de la voie parcourue par l'enquête » [1969, § 88 ; je traduis de l'allemand]. En conséquence, elles ne sont pas le genre de choses dont on pourrait donner des raisons [§ 250]. Cf. TIERCELIN [2005, p. 75 sq.] et PRITCHARD [2011].

⁹ Cette caractérisation décrit les aspects communs à plusieurs conceptions de l'autorisation épistémique. Cf. DRETSKE [2000], BURGE [2003], PEACOCKE [2004] et DAVIES [2004]. Pour des discussions introductives, cf. ENGEL [2007, Chapitre 5] et ALTSCHUL [2014]. Cf. aussi la note 10.

L'idée d'autorisation épistémique se heurte néanmoins à une difficulté majeure : les croyances dérivent leur justification de raisons [Wright 2004, p. 176 sq.]; de ce fait, il paraît inapproprié de caractériser des croyances comme épistémiquement autorisées. Pour surmonter cette difficulté, Wright suggère que la croyance n'est qu'une espèce d'un genre plus large d'attitudes psychologiques qu'il appelle « acceptations ». Un type crucial d'acceptation est l'attitude de confiance (*trust*) vis-à-vis de *p*. Selon Wright, la justification de cette attitude ne repose pas sur des raisons. Par conséquent, il est possible d'éviter le scepticisme en rejetant le présupposé que toute justification est déterminée par des raisons¹⁰ et en affirmant que nous avons des attitudes de confiance vis-à-vis des propositions charnières.

2.3. Le libéralisme

Une théorie importante de la justification perceptive est le *libéralisme*. D'après cette théorie, l'expérience perceptive est une source de justification *immédiate* [Pryor 2000, 2004, 2005]. Comme le fait remarquer Martin Davies [2004], l'autorisation épistémique de Wright est un droit à adopter une attitude *positive* de confiance vis-à-vis des propositions charnières. D'après Davies

¹⁰ À la différence de Wright, DRETSKE [2000], BURGE [2003] et PEACOCKE [2004] n'introduisent pas l'autorisation épistémique pour caractériser le statut épistémique des attitudes de confiance mais pour caractériser celui des croyances. En outre, ils offrent des explications différentes dudit concept. Dretske dérive sa notion d'autorisation épistémique du caractère inévitable et involontaire de certaines croyances. Burge et Peacocke la dérivent de l'analyse des fonctions représentationnelles des systèmes perceptifs. Enfin, chaque auteur applique d'une manière différente le concept d'autorisation épistémique au défi sceptique. Pour Dretske, on peut être autorisé à avoir une croyance perceptive même si l'on se trouve dans un scénario sceptique. En revanche, Peacocke utilise son concept d'autorisation épistémique pour développer un argument anti-sceptique. Burge reste neutre concernant le scepticisme. Cf. ENGEL [2007, Chapitre 5] et ALTSCHUL [2014].

cependant, pour que des croyances comme « Ceci est une main » puissent être justifiées, il suffit d'entretenir une attitude *négative* : l'attitude de ne pas mettre en question les propositions charnières.

Considérons l'argument de Moore à nouveau. Pour le partisan de la conception libérale, EXPÉRIENCE est capable de justifier CROYANCE indépendamment de CONCLUSION. Alors que le conservatisme introduit des attitudes *sui generis* vis-à-vis des informations collatérales afin de garantir la transmission de la justification, le théoricien libéral soutient que le sujet n'a pas besoin d'avoir une attitude quelconque vis-à-vis de l'existence du monde extérieur. Les expériences perceptives peuvent justifier certaines croyances pourvu qu'il n'y ait pas de raisons de douter qu'il y a un monde extérieur. Ces « raisons de douter » sont, dans la littérature épistémologique contemporaine, qualifiées de « défaiseurs » (*defeaters*).

Une croyance que p est dite « défaisable » si et seulement si : (i) la croyance que p peut *perdre* sa justification ; ou si (ii) il est possible que sa justification soit *rétrogradée*. Un défaiseur est donc une raison qui peut annuler ou rétrograder la justification d'une croyance. De manière plus précise :

« Si p est une raison pour S de croire q , r est un *défaiseur* pour cette raison si et seulement si $(p \ \& \ r)$ n'est pas une raison pour S de croire q . » Pollock et Cruz [1999, p. 37]¹¹

¹¹ *Ndt.* Je traduis de l'anglais.

Une croyance est justifiée *prima facie* si elle peut être défaite, c'est-à-dire si sa justification peut être annulée ou rétrogradée¹².

Cette caractérisation s'applique aux transitions expérience-croyance. Supposons que Pierre ait une expérience visuelle d'une pomme rouge et forme la croyance qu'il y a une pomme rouge. Cette croyance serait défaite si Pierre découvrait qu'il s'agit d'une pomme en cire. Lorsqu'on ajoute à l'expérience visuelle la croyance qu'il s'agit d'une pomme en cire, on annule la justification de la croyance qu'il y a une pomme rouge. La justification de cette croyance était donc une justification *prima facie*.

Le théoricien libéral conçoit la perception comme une source de justification *prima facie*, ce qui revient à dire qu'il s'agit d'une justification défaisable. Cette conception lui permet d'offrir une analyse différente de l'argument de Moore. CROYANCE (« Ceci est une main ») pourrait être défaite par le témoignage d'une personne déclarant qu'il s'agit de la main d'une poupée ; ou si l'on en venait à croire se trouver dans un scénario sceptique¹³.

Malgré les différences qui les séparent, libéraux et conservateurs s'accordent pour dénoncer la preuve de Moore comme étant une pétition de principe. Comme les libéraux insistent pour leur part sur le caractère immédiat de la justification perceptive, ils doivent cependant défendre ce diagnostic d'une façon particulière. Pryor [2004] suggère ainsi que le problème de la preuve de Moore n'est pas lié à la transmission de la justification. Le problème est plutôt qu'elle est « dialectiquement inefficace » : La preuve ne peut transmettre sa justification qu'à

¹² Pour des discussions plus détaillées, cf. Bergmann [2006] ; Sudduth [2014].

¹³ Ces défaiseurs relèvent de deux catégories différentes : le premier est qualifié dans la littérature épistémologique contemporaine de *rebutting* et l'autre de *undercutting*. Sur cette distinction, cf. notamment Pollock [1986, p. 38-39].

quelqu'un qui n'a pas d'avis tranché concernant le défi sceptique, mais elle ne peut pas convaincre quiconque met en doute l'existence du monde extérieur. Comme l'hypothèse selon laquelle nous sommes des cerveaux dans une cuve met en question la capacité des sens à justifier nos croyances, tout argument anti-sceptique basé sur des prémisses tirées des expériences perceptives commet donc, pour le libéral, une pétition de principe¹⁴.

2.4. Conservatisme ou libéralisme ?

La position libérale semble avoir l'avantage de ne pas peupler l'esprit d'états mentaux dont la nature n'est pas suffisamment claire. Par ailleurs, les libéraux peuvent apparemment attribuer des croyances justifiées à des organismes peu sophistiqués cognitivement. La plupart des animaux, ainsi que les jeunes enfants (avant l'acquisition du langage), sont en effet incapables d'avoir des états psychologiques ayant pour contenu des propositions charnières [Burge 2003]. Pourtant, ils semblent capables de former des croyances perceptives justifiées.

Une manière possible pour le conservateur de reprendre la main serait d'arguer que les attitudes de confiance sont peu exigeantes d'un point de vue

¹⁴ Certains soutiennent que les arguments (anti-) sceptiques font apparaître des problèmes dans le principe de clôture épistémique. Ce principe énonce que si un sujet *S* est justifié à croire *p* et que *p* implique *q*, alors *S* est justifié à croire *q*. Selon l'analyse traditionnelle, la proposition « Il y a un monde extérieur » est impliquée par la proposition exprimée par « Ceci est une main ». On pourrait donc dire que l'argument anti-sceptique de Moore exploite un principe qui n'est pas valable de manière universelle. Parmi les philosophes qui rejettent le principe de clôture épistémique, on trouve DRETSKE [1970] et NOZICK [1981].

Je note que tandis que le principe de clôture épistémique concerne la validité logique, la transmission de la justification est épistémique. Cette dernière concerne les conditions dans lesquelles on peut acquérir des convictions rationnelles par des arguments. Pour une analyse des différences entre le principe de clôture épistémique et la transmission de la justification, cf. ENGEL [2007, p. 158] et MORETTI et PIAZZA [2013].

cognitif. Il pourrait ainsi caractériser ces attitudes de confiance comme des états psychologiques dépourvus de contenu conceptuel [Coliva 2012]¹⁵. Une autre option serait de nier que des organismes cognitivement peu sophistiqués puissent avoir des croyances perceptives justifiées. Cette option dépend, bien évidemment, des conditions qui sont nécessaires pour considérer un état comme justifié.

La position libérale a fait par ailleurs l'objet de plusieurs critiques. Jonathan Cohen [2002], par exemple, a soulevé le *problème de la justification* (ou de la *connaissance*) *facile* : selon la position libérale, il suffit d'avoir une expérience dont le contenu est que p pour être justifié à croire que p , pourvu qu'il n'y ait pas de défaiseurs de p . Or imaginons qu'un sujet accumule un certain nombre de transitions expérience-croyance qui ne soient jamais défaites. Si la position libérale est correcte, ces transitions (ou paires) du type <expérience que p —croyance que p > constituent des données capables de justifier par induction la croyance que ses systèmes perceptifs sont fiables. Cette conclusion paraît pourtant erronée, comme le suggère l'analogie suivante. Supposons que vous ayez des doutes à propos de la sincérité de Paul. Il serait inapproprié de s'appuyer sur les témoignages de Paul pour déterminer s'il est ou non sincère. Il semble que vous ne puissiez pas déterminer si Paul est sincère si vous ne disposez pas d'une autre source d'information indépendante. Si cette analogie est adéquate, les systèmes perceptifs ne peuvent pas nous donner d'informations à propos de leur propre fiabilité.

Le partisan du libéralisme pourrait refuser cette analogie au motif que les sens peuvent nous informer de leur propre fiabilité de manière indirecte. Lorsqu'une attribution perceptive est erronée, elle ne résiste souvent pas à un

¹⁵ Je reviendrai sur le contenu non-conceptuel dans la section 3.2.

simple changement de perspective. Les illusions perceptives sont en effet assez instables ; il suffit généralement d'effectuer un mouvement corporel ou de changer de contexte pour les détecter. Lorsque vous achetez une chemise croyant de manière erronée qu'elle est bleu clair, il suffit souvent de la mettre à la lumière du jour pour vous apercevoir qu'elle est d'une autre couleur [Millikan 2000, p. 103]. De même, si vous avez une hallucination, vous serez incapable de porter une attention soutenue sur l'objet de l'hallucination [Dokic 2001, p. 168].

Une autre question que soulève la position libérale concerne les *conditions épistémiques* qu'une raison doit satisfaire pour défaire une croyance. Peut-on admettre parmi les défaiseurs des hypothèses non justifiées, ou des hypothèses fausses ? Ou seulement des hypothèses vraies justifiées ?

Supposons qu'une hypothèse n'ait pas besoin d'être vraie ou justifiée pour défaire une croyance. Il serait en ce cas extrêmement facile de défaire une croyance perceptive. Il suffirait de considérer la *possibilité* d'un scénario sceptique pour annuler ou rétrograder la justification d'une croyance perceptive comme « Ceci est une main ».

En outre, on peut se demander s'il est nécessaire que les défaiseurs satisfassent certaines *conditions psychologiques*. Faut-il avoir une *représentation* du défaisseur pour qu'il puisse annuler ou rétrograder la justification d'une croyance ? Faut-il que cette représentation soit une *connaissance* ? Peut-on ignorer qu'il s'agit d'un défaisseur ? Différentes variantes de la conception libérale dépendent de la conception des défaiseurs que l'on adopte.

Considérons l'hypothèse selon laquelle vous êtes un cerveau dans une cuve. Selon une approche « externaliste », le seul *fait* que vous soyez un cerveau dans

une cuve suffirait, si vous en étiez un, à défaire la justification fournie par votre expérience d'une main en face de vous. Selon une approche « internaliste », pour que votre croyance qu'il y a une main en face de vous soit défaite, les défaiseurs doivent satisfaire certaines contraintes psychologiques. Pour certains partisans de cette approche, le défaisseur doit être *directement accessible* au sujet – par la mémoire, la réflexion, l'inférence ou la perception. Néanmoins, un certain nombre de philosophes trouvent cette conception de la justification trop généreuse [cf. Wright 2007].

2.5. Récapitulation

Notre question de départ était : la perception offre-t-elle des raisons suffisantes pour justifier certaines croyances ? Tandis que les libéraux répondent « oui », les conservateurs répondent « non ». Or la position libérale soulève un problème majeur : elle doit déterminer si les défaiseurs doivent satisfaire certaines contraintes épistémologiques et psychologiques. Des contraintes épistémologiques trop laxistes risquent de défaire trop facilement les croyances perceptives. Des contraintes psychologiques trop exigeantes prédisent qu'on peut avoir des croyances expérientielles justifiées même si l'on se trouve dans un scénario sceptique.

Admettons que la conception libérale soit plausible. Cela reviendrait à dire que Moore a en partie raison. Selon lui, nous sommes justifiés à croire des choses comme « Ceci est une main » même si nous n'avons pas de raisons (hormis nos expériences) pour les justifier. Certaines croyances sont justifiées de manière

immédiate. Cette conclusion est néanmoins loin de constituer une *conception substantielle* de la justification perceptive immédiate. Pour en offrir une, il faut essayer de caractériser de manière positive les transitions expérience-croyance.

Considérons à nouveau le raisonnement de Paul :

- (1) La lumière de leur maison est éteinte.
- (2) Si la lumière de leur maison est éteinte, alors ils sont partis en vacances.
- (3) Donc mes voisins sont partis en vacances.

Dans ce raisonnement, la croyance (3) n'est pas justifiée de manière immédiate. Sa justification dépend de la justification à croire (1) et (2). Supposons donc que (1) puisse être justifiée par l'expérience perceptive de manière immédiate. Si tel est le cas, nous ne pourrions pas dériver sa justification d'un autre raisonnement possédant une structure similaire. Il faut donc s'appuyer sur une conception de la structure psychologique des transitions expérience-croyance qui ne les conçoive pas comme des raisonnements [Pollock et Cruz 1999, p. 30]. Autrement dit, il faut reconsidérer d'un œil critique le modèle du raisonnement déductif dont nous nous sommes servi jusqu'à présent. Dans cette perspective, nous devons examiner deux questions :

- La perception offre-t-elle des raisons ?

- Comment les croyances sont-elles basées sur les expériences perceptives ?¹⁶

3. La perception et les raisons

Le modèle du raisonnement déductif affirme que les conclusions sont justifiées par des raisons. On pourrait donc tenter d'accorder aux expériences perceptives le rôle de raisons tout en essayant de préserver certaines asymétries entre le raisonnement déductif et le passage de l'expérience à la croyance. Une bonne partie des épistémologues de la perception a exploré cette voie.

Il existe deux approches concernant la nature des raisons épistémiques : des conceptions psychologiques et des conceptions objectivistes.

Selon les *conceptions psychologiques*, les raisons sont des états psychologiques [Conee et Feldman 2004] :

- La *conception doxastique* affirme que seules les croyances sont des raisons [Davidson 1986].
- L'*expérentialisme* considère que les expériences perceptives sont aussi des raisons [Pollock 1984 ; McDowell 1994 ; Brewer 1999 ; Huemer 2001].
- D'après une conception plus récente, les raisons sont des *états de connaissance* [Williamson 2000].

¹⁶ L'idée n'est pas que l'absence de processus d'inférence est suffisante pour la justification immédiate, mais seulement qu'elle est nécessaire. On ne peut pas avoir une justification immédiate à croire que p si cette croyance doit être formée de manière inférentielle. C'est pourquoi il est nécessaire de montrer qu'il y a des manières non inférentielles de former des croyances perceptives.

D'après les *conceptions objectivistes*, les raisons sont des entités structurées qui sont indépendantes des états psychologiques.

- Le *factualisme* affirme que les raisons sont des *faits* [Dancy 2000].
- Le *propositionalisme* affirme que les raisons sont des *propositions* [Dougherty 2011].

Afin de déterminer si les expériences perceptives sont (ou offrent) des raisons, il faut donc examiner la nature des raisons. Supposons qu'on identifie les raisons aux croyances. Si cette conception est vraie, la seule manière d'identifier les expériences perceptives à des raisons est d'analyser les expériences perceptives comme étant des croyances¹⁷. Supposons qu'on identifie les raisons à des faits. Selon cette conception, il faudrait introduire une distinction entre expériences perceptives et raisons. Une manière dont la perception pourrait offrir des raisons serait de concevoir les expériences véridiques comme des états nous mettant en relation avec des faits.

Dans ce chapitre, je ne pourrai pas examiner toutes les conceptions disponibles des raisons perceptives. Néanmoins, la plupart d'entre elles partagent deux présupposés : les raisons, comme les propositions, sont des entités structurées. Par conséquent, la question de savoir si les expériences perceptives sont (ou offrent) des raisons conduit à une question plus fondamentale : les expériences perceptives ont-elles un contenu propositionnel ? Les sections qui suivent seront consacrées à l'examen de cette question.

¹⁷ Pour une analyse doxastique des expériences perceptives, cf. GLÜER [2009].

3.1. Les expériences perceptives sont-elles propositionnelles ?

À la différence des cailloux ou des ouragans, les raisons sont des entités capables de constituer en elles-mêmes des prémisses. On affirme souvent que cela nous oblige à les concevoir comme des entités structurées. Si les propositions sont les seules entités structurées dont nous disposons, les raisons doivent être soit des propositions, soit des états possédant un contenu propositionnel [Sellars 1956 ; Davidson 1986 ; McDowell 1994 ; Brewer 1999 ; Williamson 2000].

Voici un exemple proposé par Williamson [2000, p. 195]. Supposons qu'un juge veuille connaître les raisons pour lesquelles une personne est accusée de meurtre. Il n'aurait pas de raison de la condamner s'il s'appuyait uniquement sur la présence d'un couteau sanglant. Ce couteau n'est pas en lui-même suffisamment spécifique pour justifier la condamnation de cette personne. Pour la justifier, il est nécessaire de formuler des propositions au sujet du couteau sanglant, telles que : « On a trouvé le couteau chez l'accusé » ou « Les empreintes digitales de l'accusé sont sur le couteau ». Mais le fait que le juge voie le couteau devant lui ne lui fournit aucune raison de condamner l'accusé. Comme le fait observer Williamson [2000, p. 195], le couteau « est la source d'un nombre indéfiniment grand (*indefinitely many*) de propositions de ce genre »¹⁸.

Ces remarques permettent de formuler un argument que je qualifie d'*argument de la spécificité* [Echeverri 2013]. Les relations rationnelles possèdent un type de spécificité que ne possèdent pas les entités dépourvues de complexité syntaxique. Or on considère très largement que les propositions possèdent une

¹⁸ *Ndt.* Je traduis de l'anglais.

telle complexité. Il s'ensuit que si une expérience perceptive a un contenu propositionnel, alors elle peut entrer dans des relations rationnelles¹⁹.

Une option serait d'affirmer que seules des croyances fournissent des raisons pour justifier d'autres croyances [Davidson 1986]. Afin d'accorder un rôle rationnel à la perception, on pourrait analyser les expériences perceptives comme des croyances, comme des processus d'acquisition de croyances ou comme des dispositions à acquérir des croyances [Armstrong 1968 ; Pitcher 1971 ; Glüer 2009]. Le problème est que la majorité des philosophes contemporains rejettent les analyses doxastiques des expériences perceptives.

On pourrait donc essayer de montrer que les expériences perceptives sont des états non doxastiques dotés d'un contenu propositionnel. Un argument assez populaire pour distinguer les expériences perceptives des croyances est *l'argument des illusions connues*. Il prend pour point de départ l'idée que les expériences illusoires peuvent garder leur apparence même si le sujet sait (ou croit) qu'il s'agit d'expériences non véridiques. Telle est la raison pour laquelle bon nombre de philosophes pensent que les expériences perceptives sont distinctes et indépendantes des croyances [Evans 1982 ; McDowell 1994].

Considérons l'illusion de Müller-Lyer, où le segment dont les pointes sont dirigées vers l'intérieur nous apparaît plus court que celui dont les pointes sont dirigées vers l'extérieur. Même si l'on sait (ou croit) que les deux segments ont la même taille, celui dont les pointes sont dirigées vers l'extérieur continue de nous

¹⁹ Si les faits sont des propositions vraies, cet argument semble également s'appliquer aux faits. On pourrait cependant identifier les faits à des propositions vraies et analyser les dernières comme des entités non-structurées. Pour une discussion de la conception des faits comme des propositions vraies, cf. DODD [2000].

apparaître plus long que l'autre. Par conséquent, l'expérience semble être distincte et indépendante des croyances²⁰.

Ces considérations ne *démontrent* pas que les expériences perceptives constituent des raisons différentes ou indépendantes des croyances [Echeverri 2013]. Elles *suggèrent* néanmoins que cette position n'est pas incohérente. Si les expériences perceptives sont des états non doxastiques dotés d'un contenu propositionnel, elles semblent capables d'offrir des raisons différentes des croyances. Pour offrir un modèle non inférentiel de la justification perceptive, il est alors nécessaire de caractériser les *contenus* des états perceptifs et d'élucider la nature des *transitions* entre les contenus des expériences perceptives et les contenus des croyances.

3.2. Conceptualisme ou non-conceptualisme ?

Selon une conception influente, seuls des états conceptuels peuvent fournir des raisons [Sellars 1956 ; McDowell 1994 ; Brewer 1999]. Appelons cette conception « conceptualisme épistémique ». Ceux qui identifient les raisons aux croyances sont des conceptualistes épistémiques. Mais ils ne sont pas les seuls. Il est également possible de soutenir que les croyances ne sont pas les seuls états conceptuels capables de fournir des raisons. On peut ainsi avancer que les expériences perceptives elles-mêmes ont un contenu conceptuel.

²⁰ Pour des réponses à cet argument, cf. SMITH [2001], GLÜER [2009] et LYONS [2009]. On pourrait objecter aussi que cet argument n'est pas concluant car certaines expériences perceptives sont influencées par des états cognitifs. Cf. Section 4.

Selon le « non-conceptualisme épistémique », être conceptuel n'est pas une condition nécessaire pour être une raison. Il suffit d'être (ou d'avoir) un contenu représentationnel. Il est donc possible de soutenir que les expériences perceptives sont des états représentationnels qui ne sont pas articulés conceptuellement [Peacocke 1992, 2001 ; Engel 2007].

Je ne pourrai pas ici examiner en profondeur l'ensemble des discussions philosophiques autour du contenu perceptif [cf. Dokic et Pacherie 2001 ; Bermúdez et Cahen 2012 ; Engel 2007, p. 174 *sq.*] et je me concentrerai uniquement sur ce qui, dans ces discussions, a des conséquences sur la justification perceptive.

La distinction entre contenu conceptuel et non conceptuel dépend de ce qu'on entend par concept. On considère souvent que les croyances ont un contenu conceptuel dans le sens (approximatif) suivant : si un enfant croit que le chien va mordre le chat, sa croyance nécessite la maîtrise des concepts de chien et de chat. On suppose souvent également que les concepts sont similaires aux sens frégiens : ils capturent les *manières* dont l'enfant pense, respectivement, au chien et au chat [Frege 1892]. Il est également généralement admis que ces « manières de penser » conceptuelles sont cognitivement exigeantes. Certains pensent qu'elles présupposent la maîtrise d'un langage [Dummett 1996 ; Bermúdez 1998], tandis que d'autres soutiennent que les concepts sont des capacités représentationnelles qui doivent pouvoir intervenir dans des inférences [Evans 1982 ; Burge 2010]. Si l'on tient ces différents points pour acquis, l'idée selon laquelle les expériences perceptives ont un contenu non conceptuel devient plausible. Pour justifier une telle conclusion, il faut simplement arguer qu'il y a de bonnes raisons d'attribuer des expériences perceptives à des organismes dépourvus de langage, ou montrer

que les contenus des expériences perceptives ne peuvent pas intervenir dans des inférences.

Néanmoins, le fait de considérer les concepts comme des capacités cognitivement exigeantes est particulièrement discutable. Certains philosophes ou théoriciens de la perception, plus « laxistes », soutiennent ainsi que les concepts sont des capacités de classification ou de généralisation [Kant 1781/1787 ; Matthen 2005]. Si la perception fait intervenir de telles capacités, c'est, cette fois, la thèse selon laquelle les expériences perceptives ont un contenu conceptuel qui devient plausible.

Admettons, pour les besoins de l'argumentation, que les concepts soient des contenus représentationnels cognitivement exigeants. Selon une formulation courante, un état psychologique est non conceptuel s'il peut représenter le monde sans que le sujet dont il est l'état possède les concepts nécessaires pour spécifier son contenu. Ce type de non-conceptualisme a été étayé principalement sur la base de considérations phénoménologiques.

Gareth Evans [1982, p. 229], parmi d'autres, avance ainsi *l'argument de la finesse de grain* [Peacocke 1992 ; Heck 2000]. Cet argument prend pour point de départ l'observation selon laquelle nous pouvons discriminer beaucoup plus de nuances de couleur que nous n'avons de concepts pour les classer. Si l'on présentait un échantillon de bleu₂₄ à côté d'un autre échantillon de bleu₂₃ à un sujet doté d'une vision normale, il pourrait les discriminer. Pourtant, il est fort probable que cette personne n'aurait pas suffisamment de concepts de couleur pour classer bleu₂₄ et bleu₂₃. De ce fait, Evans conclut que nos capacités de discrimination perceptive ne sont pas conceptuelles.

Certains conceptualistes ont répondu que l'argument de la finesse de grain présuppose une conception très étroite des concepts, limitée aux concepts prédicatifs. Or s'il y a des concepts démonstratifs tels que « Cette nuance de couleur » [McDowell 1994] ou « Ceci est ainsi » [Brewer 1999], il est possible de représenter conceptuellement les nuances de couleur avec une grande finesse de grain.

Cette réponse a fait l'objet de nombreuses discussions [Raffman 1995 ; Dokic et Pacherie 2001 ; Dokic 2004, p. 111 *sq.*]. Une réaction possible consiste à souligner que si une capacité représentationnelle est conceptuelle, elle doit pouvoir être utilisée dans des *actes de reconnaissance*. En d'autres termes, si la capacité à discriminer les nuances bleu₂₄ et bleu₂₃ est conceptuelle, il faut pouvoir les utiliser pour ré-identifier ces nuances dans d'autres contextes. Il faut par conséquent que ces capacités de reconnaissance persistent, même pour une courte période, après que l'interruption de la relation perceptuelle [McDowell 1994, p. 172]. Mais cela ne semble pas être le cas, puisque les capacités mémorielles dont on a besoin pour la reconnaissance perceptive semblent avoir une moindre finesse de grain que les capacités de discrimination utilisées dans la perception.

Le débat entre conceptualistes et non conceptualistes reste à l'heure actuelle largement ouvert et indique deux conceptions des rapports entre expériences perceptives et croyances. D'après le modèle conceptualiste, le contenu des expériences perceptives est du même type que le contenu des croyances [Brewer 1999 ; McDowell 1994 ; Huemer 2001]. Cela semble constituer un avantage pour le conceptualiste, car des contenus du même type seraient présents dans les expériences perceptives et dans les croyances ; le passage des expériences

perceptives aux croyances est dès lors plutôt simple. Cette transition est souvent caractérisée par les conceptualistes comme un acte d'« acceptation » d'un contenu donné. Former un jugement perceptif serait un acte par lequel ce contenu est accepté tel qu'il se donne (*taken at face value*) (de manière similaire à l'acte de répondre « oui » à une invitation) [McDowell 1994 ; Brewer 1999]²¹.

Cet avantage pourrait cependant être illusoire. Comme on l'a vu au cours de la discussion de l'argument de la finesse de grain, les conceptualistes introduisent des contenus très spécifiques comme « Cette nuance de couleur » ou « Ceci est ainsi » pour rendre compte de la finesse de grain des capacités de discrimination perceptive. Même si les contenus des expériences perceptives sont conceptuels, il semble néanmoins qu'il y ait un fossé entre les contenus purement démonstratifs et les contenus de croyances ordinaires comme « Ceci est un oiseau » ou « Ceci est carré » [Martin 2001 ; Sosa 2003, p. 125 *sq.*]. Lorsqu'on forme des croyances perceptives, on ne se borne pas à « accepter » des contenus du type « Ceci est ainsi ». On fait aussi abstraction de certains détails et l'on emploie des catégories plus générales et détachées de la situation perceptive. De ce fait, peu importe que le contenu perceptif soit conceptuel ou non : dans les deux cas, il semble y avoir un fossé entre le contenu perceptif mobilisé lorsqu'on opère des discriminations très fines et le contenu de la plupart des croyances perceptives.

Si ce qui précède est correct, toutes les théories de la perception semblent contraintes d'introduire des processus de *transformation* entre le contenu donné perceptivement et le contenu des croyances. Si l'on est conceptualiste, on doit expliquer comment il est possible de former des concepts détachés et généraux à

²¹ Pour une critique de cette conception, cf. Echeverri [2013].

partir de contenus conceptuels très spécifiques. Si l'on adopte une position non conceptualiste, il faut introduire des processus de *conceptualisation* lors du passage de la perception au jugement [Dretske 1981]. Dans les deux cas, le partisan de la justification immédiate doit faire face à deux difficultés. D'une part, il doit montrer que ces processus de transformation ou de conceptualisation ne reposent pas sur des processus d'inférence. D'autre part, il doit montrer que le passage d'un contenu à l'autre ne se fait pas au détriment de la justification perceptive.

3.3. Les expériences perceptives sont-elles non-propositionnelles ?

Concevoir les expériences perceptives comme des états propositionnels permet de concevoir la perception comme une source de justification perceptive. La perception est une source de justification des croyances perceptives parce que les expériences perceptives sont des raisons (modèles psychologiques), ou nous mettent en rapport avec des raisons (modèles objectivistes). Est-ce cependant *la seule façon possible* de rendre compte du rôle de la perception dans la justification des croyances ?

Contre l'argument de la spécificité, on pourrait opposer qu'il ne montre pas que les expériences perceptives *elles-mêmes* doivent avoir un contenu propositionnel pour justifier nos croyances. À vrai dire, l'argument de la spécificité n'étaye que la thèse plus faible selon laquelle les raisons que nous invoquons dans nos *raisonnements* ou *pratiques de justification* sont propositionnelles. On pourrait donc satisfaire l'argument de la spécificité au moyen d'un modèle où les

expériences perceptives auraient un contenu non propositionnel. Une option possible est de comparer ce contenu au contenu d'une image ou d'une carte [Dretske 1981 ; Crane 2009 ; Burge 2010]. Une autre option est de concevoir les expériences perceptives comme des relations non représentationnelles entre un sujet et des objets et leurs propriétés [Campbell 2002 ; Brewer 2011 ; Travis 2004]. Dans ces deux modèles, le passage de la perception à la croyance serait similaire au processus par lequel un observateur décrit un tableau [BonJour 2003] : bien que nous soyons capables de formuler des propositions au sujet d'un tableau, ce dernier n'est pas structuré de manière propositionnelle.

Néanmoins, le coût de ces modèles est important. Tandis que nous avons une compréhension assez claire des relations rationnelles entre des états propositionnels, notre conception des relations entre états non propositionnels et états propositionnels est plutôt confuse et limitée [Heck 2000 ; Sosa 2003]. La plausibilité de ces modèles dépend donc de leur capacité à clarifier la nature des transformations qui interviennent lors du passage des expériences perceptives aux croyances.

Plusieurs théoriciens sont néanmoins optimistes à cet égard. Une raison d'être optimiste est l'idée assez répandue selon laquelle le fait que bon nombre d'expériences n'aient pas de contenus propositionnels [Searle 1992] ne les empêche pas de justifier immédiatement des croyances. Considérons le cas des douleurs : Si Pierre a mal à la tête, son expérience d'avoir mal à la tête justifie sa croyance qu'il a mal à la tête. Si les états de douleur ne sont pas représentationnels,

la possession d'un contenu propositionnel n'est donc pas nécessaire pour fournir une justification immédiate aux croyances²².

Ces remarques suggèrent qu'il est possible de proposer un modèle du rôle épistémique de la perception où les expériences perceptives ne sont pas conçues comme des états propositionnels. Néanmoins, le partisan des modèles non propositionnels a deux défis supplémentaires à relever.

En premier lieu, si l'on conçoit le rapport entre expériences perceptives et croyances comme un rapport de description, quelles conditions faut-il satisfaire pour offrir une description adéquate d'un contenu perceptif ? Considérons l'analogie avec les tableaux. Sans aucun doute, certaines descriptions de tableaux se limitent à rapporter des propriétés de bas niveau, comme des formes ou des couleurs. Il est donc plausible de considérer ces descriptions comme étant plus ou moins correctes. Or beaucoup d'autres descriptions visent à identifier tel ou tel personnage et lui attribuent des propriétés évaluatives comme « être triste ». Intuitivement, ces dernières descriptions sont moins « contraintes » par le contenu iconique, car elles reposent sur des croyances d'arrière-plan concernant l'identité des personnages et la corrélation entre certains traits perceptifs et certaines émotions. Quelles seraient donc les descriptions qu'on pourrait considérer comme immédiatement justifiées par l'image perceptive ? Quelles contraintes devrait-on imposer aux descriptions en question pour les considérer justifiées par l'expérience perceptive ?

Pour Richard Feldman [2003, p. 75-76], il est possible de fournir une caractérisation des rapports de proximité entre les contenus perceptifs et les

²² TYE [1995] pense néanmoins que les douleurs ont un contenu propositionnel.

contenus des croyances. Supposons qu'une expérience perceptive donnée ait un contenu très fin correspondant à la nuance bleu₂₃. Pour être immédiatement justifiée par cette expérience, une croyance doit avoir un contenu proche de ce contenu spécifique. Des exemples de contenus proches seraient les contenus déterminables, comme « bleu » ou « couleur ». De ce fait, les croyances « Ceci est bleu » ou « Ceci est coloré » pourraient être immédiatement justifiées par une expérience ayant pour contenu (une représentation de) la nuance bleu₂₃.

Bien que l'idée de proximité soit intéressante, Feldman ne la développe pas en détail. Il reste donc à formuler des principes plus généraux permettant de justifier cette contrainte de proximité. Cela permettrait de déterminer s'il existe d'autres types de proximité entre des contenus qui ne se ramènent pas au rapport déterminé/déterminable.

Un deuxième défi est le problème dit *de la poule tachetée*, formulé par Roderick Chisholm [1942] contre les théories des sense-data et réintroduit récemment par Ernest Sosa [2003] et Michael Tye [2009]. Supposons que vous soyez en train d'observer une poule ayant de nombreuses taches sur la partie avant de son corps – disons 48. Intuitivement, vous êtes immédiatement justifié à croire que la poule est tachetée ou qu'elle a moins de 200 taches sur le corps. Le problème est que si l'on conçoit l'état perceptif comme une relation avec la poule ou comme une image de cette dernière, cet état doit présenter la poule comme ayant un nombre déterminé de taches. Or cela pose un problème : pourquoi la croyance que la poule est tachetée est-elle immédiatement justifiée par l'expérience visuelle alors que la croyance que la poule a 48 taches ne l'est pas ?

On pourrait répondre que ce qui est « donné » dans l'expérience ne détermine pas la portée de la justification perceptive immédiate. Selon cette conception, la justification immédiate n'est pas seulement déterminée par le contenu de l'expérience perceptive mais aussi par nos capacités cognitives à articuler ce contenu. Une manière de développer cette idée est de mettre l'accent sur nos capacités à *sélectionner* des aspects perceptifs par l'intermédiaire de l'attention [Tye 2009 ; pour une critique, cf. Sosa 2003, p. 128 *sq.*].

Une autre option est de nier que l'expérience perceptive nous présente la poule comme ayant un nombre déterminé de taches. Cette option apparaît incompatible avec les théories de la perception qui introduisent soit une relation non représentationnelle avec l'objet, soit une représentation iconique de l'objet. Il semble en effet que, selon l'un ou l'autre de ces deux modèles, il doive y avoir une (re)présentation de la poule comme ayant un nombre déterminé de tâches.

Enfin, il est possible de conserver les conceptions iconique et relationnelle de la perception tout en soutenant qu'une croyance est immédiatement justifiée par l'expérience perceptive lorsqu'elle dépend de manière causale ou contrefactuelle de cette dernière. Comme le fait remarquer Sosa [2003, p. 138], cette option revient à introduire une composante fiabiliste dans la théorie de la justification immédiate – composante qui n'est pas toujours (explicitement) présente dans les théories libérales de la justification perceptive.

4. Directions futures

La plupart des travaux en épistémologie de la perception sont centrés sur la vision. En outre, ils ont tendance à considérer les états perceptifs comme indépendants de la cognition et de l'action. Enfin, ils considèrent les modalités sensorielles de manière isolée et présupposent souvent que les raisons perceptives doivent être conscientes.

Depuis quelques années, certains théoriciens de la perception ont commencé à mettre en question ces présuppositions. Ils ont exploré d'autres modalités sensorielles, étudié leurs interactions ainsi que les liens entre perception, action et cognition. Ils ont aussi commencé à examiner les rôles épistémiques de la conscience et de l'attention²³. On peut donc s'attendre à ce que ces nouveaux développements aient des implications épistémologiques dans les années à venir. Il est cependant encore trop tôt pour déterminer quel sera l'impact exact de ces recherches sur les théories de la justification perceptive.

Si les expériences perceptives peuvent être modifiées par nos états cognitifs, on pourrait tester les différentes théories de la justification par leur capacité à distinguer les influences cognitives épistémiquement bénéfiques des influences cognitives épistémiquement néfastes. On pourrait se demander par exemple si les conceptions libérales de la justification perceptive peuvent offrir une bonne analyse des différentes formes d'influences cognitives [Siegel 2012] ou

²³ Pour une bonne analyse de la perception auditive, cf. CASATI et DOKIC [1994]. Pour des études récentes sur l'intermodalité, cf. MATTHEN, STOKES et BIGGS [2014]. Pour une discussion des influences cognitives sur la perception, cf. ZEIMBEKIS et RAFTOPOULOS [à paraître]. Pour des analyses des rapports entre perception et action, cf. GANGOPADHYAY, MADARY et SPICER [2010]. Pour des analyses des rôles épistémiques de la conscience et de l'attention, cf. SILINS et SIEGEL [à paraître]. Pour des arguments contre le rôle épistémique de la conscience, cf. LYONS [2009].

si certaines de ces influences mettent en difficulté l'ensemble des théories disponibles de la justification perceptive [Tucker 2014].

L'analogie entre le raisonnement et le passage des expériences perceptives aux croyances reste très largement dominante. Or de nombreuses données empiriques suggèrent que les modalités sensorielles opèrent largement en parallèle et que ces interactions affectent ce qui est perçu. Dans une illusion intermodale comme l'effet de ventriloquie, une apparence visuelle (le mouvement de la bouche) peut déterminer l'endroit où l'on semble percevoir la production de la voix [Matthen 2005 ; O'Callaghan 2014]. Est-il alors possible de préserver le modèle du raisonnement pour rendre compte des interactions entre les modalités sensorielles ? Ce modèle est linéaire et semble donc supposer qu'il est possible d'isoler des états spécifiques à chaque modalité sensorielle qui transmettraient individuellement leur justification aux croyances. Or si ce qui transmet la justification est un ensemble de modalités sensorielles en interaction permanente, il faut peut-être introduire une composante holistique au niveau perceptif lui-même.

Les modèles de la justification perceptive dont on dispose font par ailleurs abstraction de l'action dans la caractérisation de notre relation perceptive au monde. Or cette conception passive des expériences perceptives laisse de côté un certain nombre d'engagements perceptifs avec le monde. Supposons que vous soyez en train de manipuler un objet sans le regarder. Si vous le faites tourner dans votre main, vous serez en mesure de sentir chacun des aspects de sa surface, ses contours et ses bords, voire de l'identifier. Or vous ne seriez pas en mesure d'acquérir ces informations à son propos si vous ne pouviez pas agir ainsi sur lui

[Matthen 2014]. De manière plus générale, si l'on conçoit la perception comme une activité exploratrice de l'environnement, il faudrait peut-être introduire dans le processus de perception des cycles d'interaction esprit-monde-esprit et cesser de décrire la perception comme une prémisse qui « fonde » de manière unidirectionnelle nos croyances perceptives. Quel est alors le modèle de la justification qui permettrait de rendre compte de la contribution de ces cycles d'interaction à l'obtention de connaissances et à la confirmation (ou falsification) des croyances empiriques ? Est-il possible de préserver la distinction tranchée entre justification épistémique et justification pratique dans un modèle où l'action entretient des liens constitutifs avec l'expérience perceptive ?

On pourrait par ailleurs se demander si les états qui justifient les croyances perceptives doivent être des *expériences*, ou s'il est possible de faire reposer la justification perceptive sur des processus perceptifs inconscients. Plus précisément, les processus perceptifs conscients sont-ils nécessaires pour être justifié à avoir des croyances perceptives ? La conscience permet-elle d'augmenter le degré de justification des croyances perceptives ? Quel est le rôle de l'attention dans la justification perceptive [Silins et Siegel à paraître] ? Un zombie dépourvu d'états conscients pourrait-il avoir des croyances justifiées au même titre qu'un sujet conscient [Lyons 2009] ? Autant de questions auxquelles l'épistémologie de la perception devra, dans les années à venir, s'efforcer de répondre²⁴.

²⁴ Ce chapitre a bénéficié du soutien du Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique (FNS 100015_131794). Je tiens à remercier Pascal Engel et Julien Dutant, qui m'ont donné des conseils précieux pour la traduction de certains termes techniques. Anne Meylan et Jacques Vollet ont relu mon français et Benoît Gaultier a fait un excellent travail d'édition. Je leur exprime ma gratitude.

Références

- ALTSCHUL J., 2014. « Epistemic Entitlement », *The Internet Encyclopedia of Philosophy*, ISSN 2161-0002, <http://www.iep.utm.edu/ep-en/> [26 juin 2014].
- ARMSTRONG D. M., 1968. *A Materialist Theory of the Mind*, Londres, Routledge & Kegan Paul.
- BERGMANN M., 2006. *Justification Without Awareness: A Defense of Epistemic Externalism*, Oxford, Oxford U. P.
- BERMÚDEZ J. L., 1998. *The Paradox of Self-Consciousness*, Cambridge (MA.), MIT Press.
- BERMÚDEZ J. L. et CAHEN A., 2012. « Nonconceptual Mental Content », in E. N. Zalta (dir.), *The Stanford Encyclopedia of Philosophy (Spring 2012 Edition)*, URL = <http://plato.stanford.edu/archives/spr2012/entries/content-nonconceptual/>.
- BONJOUR L., 1985. *The Structure of Empirical Knowledge*, Cambridge (MA.), Harvard U. P.
- BONJOUR L., 2003. « A Version of Internalist Foundationalism », in L. Bonjour et E. Sosa, *Epistemic Justification: Internalism vs. Externalism, Foundations vs. Virtues*, Oxford, Blackwell.
- BREWER B., 1999. *Perception and Reason*, Oxford, Oxford U. P.
- BREWER B., 2011. *Perception and Its Objects*, Oxford, Oxford U. P.
- BURGE T., 2003. « Perceptual Entitlement », *Philosophy and Phenomenological Research* 67, 3, p. 503-548.
- BURGE T., 2010. *Origins of Objectivity*, Oxford, Oxford U. P.
- BYRNE A. et LOGUE H., 2008. « Introduction », in A. Byrne et H. Logue (dir.), *Disjunctivism: Contemporary Readings*, Cambridge (MA.), MIT Press.
- CAMPBELL J., 2002. *Reference and Consciousness*, Oxford, Oxford U. P.
- CARROLL L., 1895. « What the Tortoise Said to Achilles », *Mind* 4, 14, p. 278-280.
- CASATI R. et DOKIC J., 1994. *La philosophie du son*, Nîmes, Éditions Chambon.
- CHISHOLM R., 1942. « The Problem of the Speckled Hen », *Mind* 51, 204, p. 368-373.
- CHISHOLM R., 1957. *Perceiving: A Philosophical Study*, Ithaca (NY.), Cornell U. P.

COHEN S., 2002. « Basic Knowledge and the Problem of Easy Knowledge », *Philosophy and Phenomenological Research* 65, 2, p. 309-329.

COLIVA A., 2012. « Moore's Proof, Liberals, and Conservatives: Is There a (Wittgensteinian) Third Way? », in C. Wright et A. Coliva (dir.), *Mind, Meaning, and Knowledge: Themes from the Philosophy of Crispin Wright*, Oxford, Oxford U. P.

CONNEE E. et FELDMAN R., 2004. *Evidentialism*, Oxford, Oxford U. P.

CRANE T., 2009. « Is Perception a Propositional Attitude? », *Philosophical Quarterly* 59, 236, p. 452-469.

DANCY J., 2000. *Practical Reality*, Oxford, Oxford U. P.

DAVIDSON D., 1986. « A Coherence Theory of Truth and Knowledge », in E. LePore (dir.), *Truth and Interpretation: Perspectives on the Philosophy of Donald Davidson*, Oxford, Blackwell, p. 307-319.

DAVIES M., 2004. « Epistemic Entitlement, Warrant Transmission and Easy Knowledge », *Proceedings of the Aristotelian Society*, supp. vol. 78, p. 213-245.

DOKIC J., 2001. *L'esprit en mouvement : essai sur la dynamique cognitive*, Stanford (CA.), Center for the Study of Language and Information (CSLI).

DOKIC J., 2004. *Qu'est-ce que la perception ?* Paris, Vrin.

DOKIC J. et PACHERIE E., 2001. « Shades and Concepts », *Analysis* 61, 3, p. 193-201.

DOUGHERTY T., 2011. « In Defense of Propositionalism About Evidence », in T. Dougherty (dir.), *Evidentialism and Its Discontents*, Oxford, Oxford U. P.

DRETSKE F., 1970. « Epistemic Operators », *The Journal of Philosophy* 67, 24, p. 1007-1023.

DRETSKE F., 1981. *Knowledge and the Flow of Information*, Cambridge (MA.), MIT Press.

DRETSKE F., 2000. « Entitlement: Epistemic Rights Without Epistemic Duties? », *Philosophy and Phenomenological Research* 60, 3, p. 591-606.

DUMMETT M., 1996. *The Origins of Analytical Philosophy*, Cambridge (MA.), Harvard U. P.

ECHEVERRI S., 2013. « Is Perception a Source of Reasons? », *Theoria: A Swedish Journal of Philosophy* 79, 1, p. 22-56.

ENGEL P., 2007. *Va Savoir ! De la connaissance en général*, Paris, Hermann.

ENGEL P., 2009. « Oh ! Carroll ! Raisons, normes et Achilles », *Revue Klesis* 13, 2, p. 21-39.

EVANS G., 1982. *The Varieties of Reference*, Oxford, Clarendon Press.

FELDMAN R., 2003. *Epistemology*, Upper Saddle River (NJ.), Prentice Hall.

FISH W., 2010. *Philosophy of Perception: A Contemporary Introduction*, Londres, Routledge.

FODOR J. A., 2008. *LOT 2: The Language of Thought Revisited*, Oxford, Oxford U. P.

FREGE G., 1892. « Über Sinn und Bedeutung », *Zeitschrift für Philosophie und philosophische Kritik* 100, p. 25-50 [trad. française de C. Imbert, *Écrits logiques et philosophiques*, Paris, Seuil, 1994].

GANGOPADHAY N., MADARY M. et SPICER F. (dir.), 2001. *Perception, Action, and Consciousness*, Oxford, Oxford U. P.

GLÜER K., 2009. « In Defense of a Doxastic Account of Experience », *Mind and Language* 24, 3, p. 297-327.

GOLDMAN A., 2008. « Reliability and Immediate Justification », in Q. Smith (dir.), *Epistemology: New Essays*, Oxford, Oxford U. P.

GOLDMAN A., 2009. « Internalism, Externalism, and the Architecture of Justification », *The Journal of Philosophy* 106, 6, p. 309-338.

HECK R., 2000. « Nonconceptual Content and the "Space of Reasons" », *Philosophical Review* 109, 4, p. 483-523.

HUEMER M., 2001. *Skepticism and the Veil of Perception*, Lanham (MD.), Rowman and Littlefield.

KANT I., 1781/1787. *Kritik der reinen Vernunft*, Hamburg, Felix Meiner, 1998 [trad. française d'A. Renaut, *Critique de la raison pure*, Paris, Aubier, 1997].

LYONS J., 2009. *Perception and Basic Beliefs*, Oxford, Oxford U. P.

MCDOWELL J., 1994. *Mind and World*, Cambridge (MA.), Harvard U. P. [trad. française de C. Alsaleh, *L'esprit et le monde*, Paris, Vrin, 2007].

MARTIN M. G. F., 2001. « Epistemic Openness and Perceptual Defeasibility », *Philosophy and Phenomenological Research* 63, 2, p. 441-448.

MATTHEM M., 2005. *Seeing, Doing, and Knowing: A Philosophical Theory of Sense Perception*, Oxford, Clarendon Press.

MATTHEM M., 2014. « How to Be Sure: Sensory Exploration and Empirical Certainty », *Philosophy and Phenomenological Research* 88, 1, p. 38-69.

MATTHEM M., STOKES D. et BIGGS S. (dir.), 2014. *Perception and Its Modalities*, Oxford, Oxford U. P.

MILLIKAN R. G., 2000. *On Clear and Confused Ideas: An Essay About Substance Concepts*, Cambridge, Cambridge U. P.

MOORE G. E., 1939. « Proof of an External World », *Proceedings of the British Academy* 25, p. 273-300 [trad. française partielle de J. Dutant, « Preuve qu'il y a un monde extérieur », in P. Engel et J. Dutant (dir.), *Philosophie de la connaissance : Croyance, connaissance, justification*, Vrin, Paris, 2005, p. 345-351].

MORETTI L. et PIAZZA T., 2013. « Transmission of Justification and Warrant », in E. N. Zalta (dir.), *The Stanford Encyclopedia of Philosophy (Winter 2013 Edition)*, URL = <<http://plato.stanford.edu/archives/win2013/entries/transmission-justification-warrant/>>.

NOZICK R., 1981. *Philosophical Explanations*, Cambridge (MA.), Harvard U. P. [trad. française partielle de J. Dutant, « Les conditions de la connaissance », in P. Engel et J. Dutant (dir.), *Philosophie de la connaissance : Croyance, connaissance, justification*, Vrin, Paris, 2005, p. 47-60].

O'CALLAGHAN C., 2014. « Not all Perceptual Experience is Modality Specific », in M. Matthen, D. Stokes et S. Biggs (dir.), *Perception and Its Modalities*, Oxford, Oxford U. P.

À paraître dans : Chevalier, J.-M. et Gaultier, B. (dir.) *Connaître. Questions d'épistémologie contemporaine*, Ithaque, Paris

PEACOCKE C., 1992. *A Study of Concepts*, Cambridge (MA.), MIT Press.

PEACOCKE C., 2001. « Does Perception Have a Nonconceptual Content? », *The Journal of Philosophy* 98, 5, p. 239-264.

PEACOCKE C., 2004. *The Realm of Reason*, Oxford, Oxford U. P.

PITCHER G., 1971. *A Theory of Perception*, Princeton, Princeton U. P.

POLLOCK J., 1986. *Contemporary Theories of Knowledge*, Savage (MD.), Rowman and Littlefield.

POLLOCK J. et CRUZ J., 1999. *Contemporary Theories of Knowledge*, 2^e éd., Lanham, Rowman and Littlefield.

PRITCHARD D., 2011. « Wittgenstein on Scepticism », in O. Kuusela et M. McGinn (dir.), *Oxford Handbook of Wittgenstein*, Oxford, Oxford U. P.

PRYOR J., 2000. « The Skeptic and the Dogmatist », *Noûs* 34, 4, p. 517-549.

PRYOR J., 2004. « What's Wrong With Moore's Argument? », *Philosophical Issues* 14, 1, p. 349-378.

PRYOR J., 2005. « Is There Immediate Justification? », in M. Steup et E. Sosa (dir.), *Contemporary Debates in Epistemology*, Londres, Blackwell.

RAFFMAN D., 1995. « On the Persistence of Phenomenology », in T. Metzinger (dir.), *Conscious Experience*, Munich, Imprint Academic Verlag.

REID T., 1785. *Essays on the Intellectual Powers of Mind*, Cambridge, Cambridge U. P.

SEARLE J. 1992. *The Rediscovery of the Mind*, Cambridge (MA.), MIT Press [trad. française de C. Tiercelin, *La redécouverte de l'esprit*, Paris, Gallimard, 1995].

SELLARS W., 1956. *Empirisme et philosophie de l'esprit*, trad. française de F. Cayla Paris, Éclat, 1992.

SIEGEL S., 2012. « Cognitive Penetrability and Perceptual Justification », *Noûs* 46, 2, p. 201-222.

À paraître dans : Chevalier, J.-M. et Gaultier, B. (dir.) *Connaître. Questions d'épistémologie contemporaine*, Ithaque, Paris

SIEGEL S. et SILINS N., 2014. « The Epistemology of Perception », in M. Matthen (dir.), *The Oxford Handbook of the Philosophy of Perception*, Oxford, Oxford U. P.

SILINS N et SIEGEL S., à paraître. « Consciousness, Attention, and Justification », in E. Zardini et D. Dodd (dir.), *Contemporary Perspectives on Scepticism and Perceptual Justification*, Oxford, Oxford U. P.

SMITH A. D., 2001. « Perception and Belief », *Philosophy and Phenomenological Research* 62, 2, p. 283-309.

SOSA E., 2003. « Beyond Internal Foundations to External Virtues », in L. Bonjour et E. Sosa, *Epistemic Justification: Internalism vs. Externalism, Foundations vs. Virtues*, Oxford, Blackwell.

SOTERIOU M., 2014. « The Disjunctive Theory of Perception », in E. N. Zalta (dir.), *The Stanford Encyclopedia of Philosophy (Summer 2014 Edition)*, URL = <http://plato.stanford.edu/archives/sum2014/entries/perception-disjunctive/>.

SUDDUTH M., 2014. « Defeaters in Epistemology », *The Internet Encyclopedia of Philosophy*, ISSN 2161-0002, <http://www.iep.utm.edu/ep-en/> [26 juin 2014].

TIERCELIN C., 2005. *Le doute en question : parades pragmatistes au défi sceptique*, Paris et Tel-Aviv, L'Éclat.

TRAVIS C., 2004. « The Silence of the Senses », *Mind* 113, 449, p. 57-94 [trad. française de L. Raïd, V. Aucouturier et B. Ambroise, *Le silence des sens*, Paris, Le Cerf, à paraître].

TUCKER C., 2014. « If Dogmatists Have a Problem With Cognitive Penetration, You Do Too », *Dialectica* 68, 1, p. 35-62.

TYE M., 1995. *Ten Problems of Consciousness: A Representational Theory of the Phenomenal Mind*, Cambridge (MA.), MIT Press.

TYE M., 2009. « A New Look at the Speckled Hen », *Analysis* 69, 2, p. 258-263.

WILLIAMSON T., 2000. *Knowledge and Its Limits*, Oxford, Oxford U. P.

À paraître dans : Chevalier, J.-M. et Gaultier, B. (dir.) *Connaître. Questions d'épistémologie contemporaine*, Ithaque, Paris

WITTGENSTEIN L., 1969. *On Certainty*, G. E. M. Anscombe et G. H. von Wright (éd.), Londres, Blackwell [trad. française de D. Moyal-Sharrock, *De la certitude*, Paris, Gallimard, 2006].

WRIGHT C., 2002. « (Anti-)sceptics Simple and Subtle: G. E. Moore and John McDowell », *Philosophy and Phenomenological Research* 65, 2, p. 330-348.

WRIGHT C., 2004. « Warrant for Nothing (and Foundations for Free?) », *Proceedings of the Aristotelian Society*, supp. vol. 78, p. 167-212.

WRIGHT C., 2007. « The Perils of Dogmatism », in S. Nuccetelli et G. Seay (dir.), *Themes from G. E. Moore: New Essays in Epistemology*, Oxford, Oxford U. P.

ZEIMBEKIS J. et RAFTOPOULOS A. (dir.), à paraître. *Cognitive Effects on Perception: New Philosophical Perspectives*, Oxford, Oxford U. P.